



**PRÉFET  
DE LA SEINE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
de Normandie**

**Unité départementale  
du Havre**

Équipe raffinage pétrochimie

Le Havre, le 16 juin 2022

## **Rapport de l'Inspection des installations classées**

Visite d'inspection du 24/05/2022

### **Contexte et constats**

Publié sur **GÉORISQUES**

TOTALENERGIES RAFFINAGE FRANCE (Raffinerie)  
BP 98  
76700 GONFREVILLE L'ORCHER

Références : 20220524-VI-TOTALENERGIES-RF-Exercice-POI-annuel

### **1) Contexte**

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 24/05/2022 dans l'établissement TOTALENERGIES RAFFINAGE FRANCE implanté à GONFREVILLE L'ORCHER. Cette partie « Contexte et constats est publiée sur le site Géorisques (<https://www.georisques.gouv.fr/>).

**Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :**

- TOTALENERGIES RAFFINAGE FRANCE
- BP 98 76700 GONFREVILLE L'ORCHER
- Code AIOT dans GUN : 0005800297
- Régime : Autorisation
- Statut Seveso : Seuil Haut

La raffinerie exploitée par TotalEnergies Raffinage France sur la commune de Gonfreville-l'Orcher produit, à partir de pétrole brut, la quasi totalité des produits raffinés : butane, propane, diverses essences et naphtas pour la pétrochimie, gas-oil, fioul et bitumes. Il s'agit d'un site SEVESO Haut et soumis à la directive IED.

**Les thèmes de visite retenus sont les suivants :**

- Plan d'Opération Interne (POI).

## 2) Constats

### 2-1) Introduction

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'Inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

À chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle ;
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée ;
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite ;
- la prescription contrôlée ;
- à l'issue du contrôle :
  - le constat établi par l'Inspection des installations classées,
  - les observations éventuelles,
  - le type de suites proposées (voir ci-dessous),
  - le cas échéant la proposition de suites de l'Inspection des installations classées à Monsieur le Préfet ; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension,...

Il existe trois types de suites :

- « avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Monsieur le Préfet, conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du code de l'environnement, des suites administratives. Dans certains cas, des prescriptions complémentaires peuvent aussi être proposées ;
- « susceptible de suites administratives » : lorsqu'il n'est pas possible en fin d'inspection de statuer sur la conformité, ou pour des faits n'engageant pas la sécurité et dont le retour à la conformité peut être rapide, l'exploitant doit transmettre à l'Inspection des installations classées dans un délai court les justificatifs de conformité. Dans le cas contraire, il pourra être proposé à Monsieur le Préfet, conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du code de l'environnement, des suites administratives ;
- « sans suite administrative ».

### 2-2) Bilan synthétique des fiches de constats

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

**Les fiches de constats suivantes ne font pas l'objet de propositions de suites administratives :**

Nom du point de contrôle	Référence réglementaire	Si le point de contrôle provient d'une <u>précédente</u> inspection : suite(s) qui avai(ent) été donnée(s)	Autre information
Déclaration d'un incident	Code de l'environnement, article R. 512-69	/	Sans objet
Plan d'opération interne - accueil des autorités	Arrêté Ministériel du 26/05/2014, article Annexe V	/	Sans objet
Plan d'opération interne - Réalisation des prélèvements	Arrêté Préfectoral du 14/06/1999, article VIII.12	/	Sans objet

## 2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

Les constats effectués lors de l'exercice du 24 mai 2022 montrent que l'exploitant dispose d'une organisation qui lui a permis d'informer rapidement les autorités et de déployer efficacement les moyens de prélèvements dans le milieu naturel (canal et prélèvements atmosphériques)

## 2-4) Fiches de constats

**Nom du point de contrôle :** Déclaration d'un incident

<b>Référence réglementaire :</b> Code de l'environnement, article R. 512-69
<b>Thème(s) :</b> Risques accidentels, Déclaration d'un incident
<b>Prescription contrôlée :</b> L'exploitant d'une installation soumise à autorisation, à enregistrement ou à déclaration est tenu de déclarer, dans les meilleurs délais, à l'inspection des installations classées les accidents ou incidents survenus du fait du fonctionnement de cette installation qui sont de nature à porter atteinte aux intérêts mentionnés à l'article L. 511-1.
<b>Constats :</b> Dans le cadre de son exercice annuel, le 24/05/2022 à 14h47, le plan d'opération interne (POI) de la raffinerie a été activé.  Le scénario retenu par l'exploitant pour l'exercice était le suivant : la simulation d'un feu au niveau d'une locomotive tractant 3 wagons de gasoil sur le faisceau ferroviaire du site à proximité du centre d'expédition des bitumes et dégageant un important nuage de fumées s'orientant vers le canal de Tancarville, puis l'autoroute et le secteur de la ville de Gonfreville-l'Orcher.  L'astreinte de la DREAL a été informée à 14h55 de l'activation du POI par l'astreinte communication de l'exploitant. Toutes les informations disponibles au moment de la transmission de l'alerte ont été données. Le formulaire de confirmation de l'exercice a été transmis par courriel à 14h58.  Le SDIS, le SIRACED-PC, le CODIS, la capitainerie du Havre, les mairies de Gonfreville-l'Orcher, Harfleur et Rogerville, et l'entreprise voisine TRTG ont été prévenus.
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite
<b>Proposition de suites :</b> Sans objet

**Nom du point de contrôle :** Plan d'opération interne - accueil des autorités

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 26/05/2014, article Annexe V
<b>Thème(s) :</b> Risques accidentels, Plan d'opération interne
<b>Prescription contrôlée :</b> DONNÉES ET INFORMATIONS DEVANT FIGURER DANS LE PLAN D'OPÉRATION INTERNE, OU DANS SA MISE À JOUR POSTÉRIEURE AU 31 DÉCEMBRE 2021 [...] f) Dispositions visant, en situation d'urgence, à guider les services d'urgence externes sur le site et à mettre à leur disposition les informations facilitant l'efficacité de leur intervention ; [...]
<b>Constats :</b> L'inspection a été accueillie à son arrivée à 15h43 au poste de commandement exploitant (PCex) et a été installée dans une salle dédiée aux autorités. Cette salle communique avec le PCex ce qui permet aux autorités d'être informées en temps réel de l'évolution de la situation et un échange fluide des informations.  Le premier point avec le directeur des opérations internes a été réalisé dès l'arrivée de l'inspection au PCex, puis à 16h10.  L'inspection a eu accès aux informations dont elle a eu besoin et en particulier à la main courante et à la représentation de la SITAC tenues au PCex.
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite
<b>Proposition de suites :</b> Sans objet

**Nom du point de contrôle :** Plan d'opération interne - Réalisation des prélèvements

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Préfectoral du 14/06/1999, article VIII.12
<b>Thème(s) :</b> Risques accidentels, Plan d'opération interne
<b>Prescription contrôlée :</b> [...] Le plan d'opération interne (POI) de l'établissement comporte les informations permettant : - d'identifier les substances potentiellement émises en cas d'accident ou d'incident et susceptibles de générer des effets toxiques irréversibles en dehors des limites de propriété et atteignant des zones occupées par des tiers (recensées sur la base des conclusions des études de dangers) ou de générer des incompatibilités fortes sur des grandes distances (issues du retour d'expérience ou identifiées selon la méthodologie définie précisée en annexe 15) ; - d'indiquer les dispositions spécifiques à mettre en œuvre sur site et par l'exploitant lors d'incident/accident impliquant ces substances pour limiter autant que possible les émissions (produits inhibiteurs, produits absorbants, pompage rapide des rétentions ...) ; - d'identifier les méthodes de prélèvement et d'analyse disponibles et adaptées pour chacune de ces substances ; - d'identifier les modalités opérationnelles de prélèvement et de mesures selon la durée de l'événement, selon les dispositions de l'annexe 15 ; - de préciser les modalités d'activation de la chaîne de prélèvement et d'analyses.».
<b>Constats :</b> Les moyens de prélèvements/mesures dans l'environnement qui ont été déployés lors de l'exercice sont : - 2 canisters pour mesurer les éventuels polluants dans l'air au niveau du canal de Tancarville et de la mairie de Gonfreville-l'Orcher (à 15h49). Les canisters ont été pris en charge par le SDIS pour la réalisation des prélèvements. L'astreinte d'ATMO NORMANDIE a été prévenue par l'exploitant. - 2 prélèvements dans le canal de Tancarville en amont et en aval du canal OV1 de la raffinerie (à 15h59). Ces prélèvements ont été réalisés par le laboratoire de l'exploitant.
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite
<b>Proposition de suites :</b> Sans objet